

FINATIS

*Société anonyme au capital de 84.852.900 euros
Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
712 039 163 RCS PARIS*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 6 MAI 2011

Compte rendu

- 8 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est réunie le 6 mai 2011 au Centre de Conférence Capital 8, 32, rue de Monceau, 75008 Paris, détenant 5 229 006 actions (soit 92,54 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 5 229 006 droits de vote sur les 5 650 154 actions ayant le droit de vote.
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes de l'exercice 2010 ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par le versement d'un dividende de 2 euros par action ont été approuvés.

L'Assemblée Générale a en outre renouvelé les mandats d'administrateur de Messieurs Didier Lévêque et Alain Deloz ainsi que des sociétés Euris, représentée par Monsieur Jacques Dumas, et Matignon Diderot, représentée par Madame Virginie Grin, pour une durée d'un an.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a autorisé l'achat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale a également autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre, dans la limite de 10% du capital, dans le cadre du programme de rachat.

Puis, l'Assemblée générale a renouvelé, pour une durée de 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration afin que la société continue à être dotée des instruments aptes à faciliter, s'il y a lieu, son accès au marché financier. Ainsi, l'Assemblée Générale a :

- délégué au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, dans la limite d'un montant maximum de 120 millions d'euros ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à des titres de créances ;
- autorisé le Conseil d'administration à augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

- fixé le montant nominal global des émissions de titres de créances qui pourraient être réalisées immédiatement et/ou à terme, sur la base des délégations susvisées, à 300 millions d'euros (ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites) et le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces délégations, à 75 millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, conformément à la loi.

L'Assemblée générale a également autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à décider et réaliser une augmentation de capital dont la souscription serait réservée aux salariés du groupe dans le cadre des dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail.

Enfin, l'Assemblée générale a modifié divers articles des statuts pour se conformer aux nouvelles dispositions relatives aux droits des actionnaires issues du décret du 23 juin 2010 et de l'ordonnance du 9 décembre 2010.

Résultat des votes

• Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION : *Approbation des comptes annuels de la société*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 931 voix pour (99,999 %) 75 voix contre (0,001%)

DEUXIEME RESOLUTION : *Approbation des comptes consolidés*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 931 voix pour (99,999 %) 75 voix contre (0,001%)

TROISIEME RESOLUTION : *Affectation du résultat de la société*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 931 voix pour (99,999 %) 75 voix contre (0,001%)

QUATRIEME RESOLUTION : *Virement du poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres » au poste « autres réserves » de la somme de 428 301,10 €, correspondant au montant net des cessions d'actions Finatis au cours de l'exercice 2010*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 931 voix pour (99,999 %) 75 voix contre (0,001%)

CINQUIEME RESOLUTION : *Conventions de l'article L 225-38 du code de commerce*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 931 voix pour (99,999 %) 75 voix contre (0,001%)

SIXIEME RESOLUTION *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Monsieur Didier LEVEQUE)*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 931 voix pour (99,999 %) 75 voix contre (0,001%)

SEPTIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Monsieur Alain DELOZ)*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 931 voix pour (99,999 %) 75 voix contre (0,001%)

HUITIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Société EURIS)*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 931 voix pour (99,999 %) 75 voix contre (0,001%)

NEUVIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Société MATIGNON DIDEROT)*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 931 voix pour (99,999 %) 75 voix contre (0,001%)

DIXIEME RESOLUTION : *Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 931 voix pour (99,999 %) 75 voix contre (0,001%)

ONZIEME RESOLUTION : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

DOUZIEME RÉOLUTION : *Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION : *Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION : *Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUINZIEME RESOLUTION : *Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SEIZIEME RESOLUTION : *Limitation globale des autorisations financières conférées au conseil d'administration*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION : *Autorisation d'augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 931 voix pour (99,999 %)

75 voix contre (0,001%)

DIX-HUITIEME RESOLUTION : *Mise en harmonie des statuts avec les dispositions légales et réglementaires*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.